

Genève	8	Monde du travail	10	Écologie	13	À voir	15
--------	---	------------------	----	----------	----	--------	----

Parascolaire
en colère!

Réguler le marché
du travail par la
politique migratoire

L'écologie n'est pas
une question
démographique

Série *Uniformes*:
comprendre
n'est pas excuser,
et pourtant...

Édito

Débrancher avant la catastrophe

Une Suisse à un million
d'habitantes? En propo-
sant au Parlement de prolonger
la durée de fonctionnement
des centrales atomiques helvé-
tiques jusqu'à 80 ans, le Conseil
fédéral rend cet avenir tangible.

Refusant de voir les périlleux
dangers et les conséquences
d'un accident sérieux sur
un des sites atomiques, le
gouvernement refuse aussi
de tirer les leçons des trois
accidents très graves qui se
sont produits ces 50 dernières
années: en 1979 sur le territoire
étasunien à Three Mile Island,
en 1986 à Tchernobyl (URSS) et
en 2011 à Fukushima (Japon).
Rappelons aussi qu'en janvier
1969, le réacteur expérimental
de Lucens avait subi un
accident (fusion du réacteur,
explosion, fuites radioactives).

Selon les calculs de
probabilités établis par les
architectes de ces installations,
ces accidents n'auraient jamais
dû se produire... Preuve que les
principes de sécurité ne sont
pas fiables, et que la meilleure
prévention est le renoncement
complet à ce type d'énergie.
Surtout lorsqu'on connaît les
conséquences dans un territoire
exigu et urbain comme la Suisse,
qui serait rendue presque
totalement inhabitable par
la contamination radioactive
des sols, des eaux, de l'habi-
tat pour une longue période. ➔

Votations

SERVICE CIVIL: REMPLIR LES CASERNES, DE GRÉ OU DE FORCE

À Tchernobyl, l'explosion du réacteur et du bâtiment ont exposé le cœur en fusion à l'air libre. L'incendie a laissé échapper des nuages toxiques composés de particules hautement radioactives. Les vents les ont dispersés sur une partie du territoire européen. Les populations furent évacuées dans un rayon de 30 km, zone toujours inhabitée

L'influence du conseiller fédéral UDC Albert Rosti dans le retour du nucléaire en suisse a été déterminante. Partisan convaincu de l'énergie atomique, il mène un travail continu pour la réhabiliter et la défendre, plus pour des raisons idéologiques qu'énergétiques. Ce soutien au maintien du nucléaire lui permet de présenter le PSS et les mouvements climatiques comme des idiots irresponsables, détachés des réalités. Une vue libérale aussi de la responsabilité civile, une confiance absolue est attribuée aux exploitants et à leurs appréciations sur les dangers.

C'est aussi un détournement de la votation populaire de 2017, qui avait refusé un avenir nucléaire dans le territoire et acté la mise hors service des installations existantes, en prévoyant une réduction de la consommation et une promotion des renouvelables.

Conçues à l'origine pour fonctionner une trentaine d'années, les centrales suisses pourraient donc tourner durant 80 ans, génie helvétique oblige. C'est un pari périlleux. Les exemples des grands accidents montrent que les émissions radioactives sont inarrêtables et les contaminations durables. Les populations touchées ne peuvent trouver leur salut que dans la fuite.

La culture du secret et du déni a été à chaque fois observée durant ces catastrophes majeures.

À l'heure où il est de bon ton dans les milieux politiques de s'alarmer sur les « *risques* » et les « *menaces* » de type militaire et de voter des crédits faramineux pour des systèmes de défense armée, le « bon sens » et une politique de prévention voudraient que le risque d'un accident nucléaire soit ramené à zéro en débranchant définitivement ces machines infernales.

José Sanchez

AGENDA

Genève

LU 1^{er} JUIN
CONSTRUIRE LA RÉSISTANCE CONTRE LE G7 ET SON MONDE
Meeting avec Philippe Poutou
19h30 UOG, Genève

Vaud

SA 23 MAI
FORMATION SUR L'ÉCOSOCIALISME
Avec Antoine Dubiau et Guillaume Matthey. Intéressé-ex ? Petit message à vaud@solidarites.ch
13h Le Milan, Lausanne

JE 28 MAI
DÉBAT SUR LE SALAIRE MINIMUM
18h30 Espace Dickens, Lausanne

SA 30 MAI
LES COMBATTANTS ANTI-AUTORITAIRES DANS LA GUERRE EN UKRAINE
Projection du documentaire
18h Le Cinématographe, Lausanne

JE 4 JUIN
LE SALAIRE MINIMUM : LE PRIX DE LA DIGNITÉ
Table ronde avec Marlene Carvalhosa Barbosa, (co-auteurice de *Le prix de la dignité*, voir p. 10), Fiona Donadello (Unia Vaud), Alix David (travailleuse de la restauration)
19h Restaurant Don Camillo, Yverdon

SA 6 JUIN
JOURNÉE ET CONCERTS DE SOUTIEN AU SALAIRE MINIMUM
Projection du documentaire
15h-22h Place du Marché, Renens

SA 13 JUIN
MANIFESTATION DE LA GRÈVE FÉMINISTE 2026
Lausanne

SA 20 JUIN
FORMATION SUR L'INTERNATIONALISME
Intéressé-ex ? Petit message à vaud@solidarites.ch
13h Le Milan, Lausanne

Neuchâtel

JE 28 MAI
PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS, QUI LAVE VOS CHAUSSETTES ?
Conférence de Noémie Rentsch
19h30 Espace des solidarités, Neuchâtel

JE 28 → SA 30 MAI
FESTIVAL BRICK BY BRICK - CÉLÉBRATION DES 10 ANS DE L'AMAR ET DE DROIT DE RESTER
Exposition « mémoire des luttes », concerts, dj-sets, projections, table-rondes, *fashion show*, animation pour enfants, baby-foot, repas...
Programme et infos: lamarneuch.ch
Rue de la Coquemène 1, Neuchâtel

SA 30 MAI
ARPENTAGE COLLECTIF
Extraits tirés de *La Puissance féministe ou le désir de tout changer* et *Théories féministes Voyageuses, internationalisme et coalitions depuis les luttes latino-américaines*
11h → 14h solidarités, Neuchâtel

SA 6 JUIN
ARPENTAGE COLLECTIF
Extraits tirés de *La fin des Monstres* (sur la transition de genre)
11h → 14h solidarités, Neuchâtel

National

SA 13 & DI 14 JUIN
NO G7
Village militant et grande manifestation. Suivez le compte Instagram @nog7_2026 !
Genève

REJOIGNEZ-NOUS!

Marre de rester simple spectateur-ice-x, envie de participer, d'une manière ou d'une autre, à la construction d'un autre monde ? Alors n'hésitez pas, rejoignez solidarités!
→ solidarites.ch/rejoignez-nous

AVEZ-VOUS BIEN PAYÉ VOTRE ABONNEMENT?

Votre journal a besoin de vous ! Merci de vous assurer que votre abonnement pour l'année est bien réglé !
→ Sur notre site : solidarites.ch/abonnements
→ Par Twint, en scannant ce QR code



Impressum
Editeur
Journal solidarités
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E journal@solidarites.ch
W solidarites.ch/journal

Tirage
5 000 exemplaires
17 n° par an
Comité éditorial
Nadia Badocqui
Clément Bindschoedler
Antoine Dubiau
Aude Martenot
Guillaume Matthey
Noémie Rentsch
José Sanchez
Léon Violet
Relecteur
Luna Allouix
Pierre Conscience
Nathalie Delbrouck
Anouk Essayd

Laura Gónczy
Dominique Matthey
Pierre Raboud
Zélie Stauffer
Françoise Wos
Maquette et mise en page
Niels Wehrspann
Converture
Marco Lopez

Abonnements
Annuel
Étudiant·es, chômeur·euses, AVS/Al...
Soutien
3 mois à l'essai
Pour payer :
Demandes d'abonnement et changements d'adresse :
abos@solidarites.ch

Genève
25, rue des Gares
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E info@solidarites.ch
W solidarites.ch/genève

Neuchâtel
Case postale 3105
2001 Neuchâtel
T +41 79 473 83 81
E ne@solidarites.ch
W solidarites.ch/ne

Vaud
1003 Lausanne
T +41 79 402 28 74
E vaud@solidarites.ch
W solidarites.ch/vaud

REEMPLIR LES CASERNES, DE GRÉ OU DE FORCE

Après le refus massif de l'initiative « pour un service citoyen » en novembre dernier, une nouvelle offensive militariste est soumise au vote le 14 juin. Par une série de complications administratives, la réforme du service civil poursuit un objectif clair : réduire drastiquement le nombre de civilistes.

Lors de son introduction en 1996, le service civil ne devait être que l'« exception à la règle » qui oblige tous les hommes de nationalité suisse à accomplir un service militaire.

Avec la suppression de l'examen de conscience devant le tribunal militaire et l'introduction de la preuve par l'acte en 2009, il est devenu une vraie alternative pour toutes les personnes qui préfèrent contribuer à l'effort collectif dans les secteurs de la santé ou du social plutôt qu'en vidant des cartouches dans la forêt. Mais il reste soumis à une pression constante de la part

de la droite parlementaire et des lobbies de l'armée, qui cherchent régulièrement à en durcir les conditions d'accès.

Le prétexte est toujours le même : une soi-disant « pénurie d'effectifs » dans l'armée, alors même qu'elle est en sureffectif illégal puisqu'elle dépasse le plafond fixé de 140 000 soldats-exs.

Réduire les admissions de 40%

La modification de la Loi sur le service civil (LSC) renoue avec la vision restrictive inscrite dans la Constitution, celle qui affirme qu'il n'y a

pas de « libre choix » entre service militaire et service civil : en six mesures, le Parlement et le Conseil fédéral veulent réduire de 40 % les admissions au service civil, en les faisant passer de 6800 à 4000 par an. Pour y parvenir, cette révision vise tout particulièrement celles et ceux qui souhaitent passer du militaire au civil en cours de route.

Empêcher les transferts en cours de route

Deux des mesures visent à allonger la durée du service. Les personnes qui souhaitent passer au service civil après avoir terminé leur école de recrues (ER) devraient effectuer au minimum 150 jours de service, peu importe le nombre de jours déjà passés en caserne. Une autre mesure prévoit l'application du facteur 1,5 (la durée du service civil est 1,5 fois plus longue que celle du service militaire) aussi aux officiers et sous-officiers quittant l'armée pour le service civil, alors qu'ils bénéficiaient jusque-là d'un facteur 1,1. Ces mesures d'allongement deviennent d'autant plus dissuasives quand on les ajoute à deux autres dispositions prévues dans la révision de la loi, concernant la répartition temporelle des affectations.

En effet, la loi actuelle prévoit que les civilistes doivent seulement commencer leur affectation longue (180 jours) dans l'année qui suit leur admission. Avec la modification soumise au vote, ceux qui font leur demande d'admission pendant leur ER devront accomplir entièrement cette affectation longue dans l'année qui suit. On demande donc aux civilistes de trouver une affectation pour six mois dans une fenêtre de

12 mois : c'est extrêmement court et cela mettrait aussi en difficulté les établissements d'affectation pour planifier les engagements.

De plus, les civilistes devraient obligatoirement accomplir une période d'affectation par an à partir de l'année de leur admission, sans aménagement possible. Une obligation difficile à concilier avec des études ou un emploi, étant donné que les affectations durent au minimum 26 jours et souvent bien plus.

Enfin, les deux dernières mesures n'auraient pas d'effets particuliers tant le nombre de personnes concernées est faible et spécifique : l'une vise à empêcher les militaires ayant rempli leurs obligations – mais ayant encore des séances de tir à effectuer – de changer de service ; l'autre veut supprimer les affectations nécessitant des études de médecine sous prétexte que les étudiant-exs profitent du service civil pour acquérir de l'expérience.

Ainsi, cette modification met tout en œuvre pour complexifier et décourager l'admission au service civil, et par conséquent, fragiliser le droit à l'objection de conscience.

Le militarisme continue de gagner du terrain

Ce n'est de loin pas la seule attaque pro-armée menée par le Parlement et le Conseil fédéral. Le service civil est sous la menace d'une fusion avec la protection civile, votée en juin dernier par le Conseil des États ; les binationaux franco-suisse ne pourront bientôt plus éviter de servir en remplissant leurs obligations militaires en une seule journée en France ; les femmes seront bientôt aussi astreintes à la journée d'information sur l'armée ; la réintroduction de l'examen de conscience pour être admis au service civil est régulièrement remise sur la table. Bref, petit à petit et à mesure de l'augmentation massive du budget de l'armée, toute la société est englobée dans le dogme militariste et sécuritaire, les échappatoires se referment et le service militaire devient l'unique voie possible.

Le système du service civil reste bien sûr à questionner, notamment au vu de la sous-enchère salariale qu'il peut engendrer et les conditions de travail parfois médiocres et trop peu contrôlées, mais il demeure une des rares alternatives à un service militaire inutile, aliénant et polluant. Ainsi, en attendant de pouvoir célébrer la fin de l'obligation de servir, battons-nous pour préserver le service civil en votant un grand *non* le 14 juin !

Roman Gobet

C'est après la journée de recrutement que les jeunes peuvent choisir le service civil. Centre de recrutement de Mels, juin 2018.



Mattias Nutt / Mediathèque DDPS

CÉLÉBRATION DES 10 ANS DE L'AMAR ET DE DROIT DE RESTER

L'AMAR et Droit de rester, deux associations engagées pour le vivre-ensemble, l'accueil et la défense des personnes exilées à Neuchâtel, fêtent leur 10 ans d'existence. À cette occasion, un festival, une exposition et une grande parade sont organisés. L'objectif des festivités est d'ouvrir un espace démocratique permettant d'échanger avec le public sur les sujets qui concernent directement les personnes exilées et d'encourager l'engagement citoyen.

Les politiques migratoires sont régulièrement au cœur des débats politiques et l'asile l'est tout particulièrement. Depuis les années 90, les révisions de la loi sur l'asile ont été nombreuses et ont le plus souvent abouti à des restrictions des droits, à un isolement croissant des personnes et à un durcissement des conditions d'accueil – y compris dans le canton de Neuchâtel.

Ce contexte donne lieu à des défis concrets au quotidien pour les personnes exilées et pour les deux associations actives à leurs côtés depuis 10 ans de manière bénévole. Les événements organisés dans le cadre de la célébration souhaitent contribuer à changer le regard à partir d'expériences concrètes de défense individuelles ou collectives. Ce festival se veut le reflet d'expertises de terrains associatifs : lorsque des espaces proposent un véritable accueil, une prise en considération des personnes et des possibilités effectives de participation, les narratifs de la peur s'effondrent. Alors la circulation des personnes et la mobilité internationale redeviennent ce qu'elles sont : des opportunités d'apprentissage mutuel, des catalyseurs de créativité et de développement de liens sociaux.

Collectifs

DU PAFE À LA LAFE: UNE BAFFE POUR LE CONSEIL D'ÉTAT

À la suite d'un référendum lancé par la gauche politique et syndicale, les citoyen·nes fribourgeois·es étaient appelé·es à se prononcer sur le paquet austéritaire du Conseil d'État. Le résultat est sans appel, près de 70 % des votant·es rejettent la destruction des services publics.

Le PAFE (programme d'assainissement des finances de l'État) avait déjà fait l'objet d'une vaste mobilisation en octobre, se traduisant par une grève des travailleurs et travailleuses du secteur public et parapublic et plusieurs manifestations (voir n° 454). Il avait malgré tout été accepté dans un Grand Conseil largement dominé par le camp bourgeois, à la suite de quoi le parti socialiste et le syndicat des services publics ont lancé un référendum.

Le Grand Conseil désavoué par le peuple

Malheureusement, pour des raisons constitutionnelles, celui-ci ne pouvait porter que sur une partie du programme austéritaire, en visant uniquement sa loi d'application (la LAFE). Une grande partie des mesures désirées par le camp bourgeois (augmentation des frais d'écolage,

renchérissement des examens de CFC, coupes massives dans l'agriculture et l'environnement, hausses de diverses taxes et émoluments sur les services de l'État) n'est donc pas remise en cause par le référendum.

Nous avons mené une belle campagne dans la rue et sur les lieux de travail et nous avons rappelé la situation idyllique des finances de l'État : si l'argent manque, il faut le chercher dans la poche des actionnaires, qui bénéficient depuis 2014 d'une baisse massive de l'imposition du capital.

Partout, la population a montré son attachement à des services publics de qualité. Cet attachement s'est traduit dans les urnes : dimanche 26 avril, 68,57 % des votant·es ont rejeté la logique austéritaire du Conseil d'État.

Ce camouflet ne vise pas que les mesures contenues dans la

LAFE, mais bien la logique austéritaire dans son ensemble : le Conseil d'État doit maintenant retirer l'ensemble des dispositions du PAFE !

Et la suite ?

Du côté syndical, nous continuerons à défendre l'existence de services publics œuvrant pour le bien commun et pas pour les intérêts de quelques-uns. Cette attaque néolibérale et austéritaire n'est pas propre à Fribourg, comme en témoignent les projets similaires menés dans d'autres cantons, au niveau fédéral et au niveau international.

La résistance viendra d'en bas, des syndicats au collectifs d'usager·es ; elle se concrétisera notamment à l'occasion du G7 en juin prochain et de la prochaine grève féministe générale le 14 juin 2027 !

Anouk Essyad

Action devant le Conseil d'État, Fribourg, 30 mars 2026



LE PATRONAT ET LA DROITE EN ROUE LIBRE!

Après avoir réussi à enfoncer un coin dans le salaire minimum genevois avec le vote sur les jobs d'été, la droite et le patronat reviennent à l'assaut sur l'ouverture des dimanches. Le 14 juin, il faudra refuser la Loi sur l'ouverture des magasins!

Après avoir trompé les électeur·ices en serinant qu'il fallait sauver les « jobs d'été » – jamais menacés – le patronat a maintenant l'outrecuidance d'affirmer que ce sont les vendeur·ses qui veulent l'ouverture des dimanches.

Manifestement les travailleur·ses de la vente ne sont jamais écouté·es. La grande majorité n'en veut pas et n'est prête à aucune concession tant qu'elle ne se traduit pas par une meilleure protection de ses conditions de travail. Les autres arguments ne convainquent guère plus.

L'ouverture des dimanches ne résoudra ni les problèmes posés par le commerce en ligne ou le commerce transfrontalier. Le premier a trait à une modification de fond des habitudes de consommation, l'autre tient principalement aux prix avantageux outre-frontière.

Comment esquiver le dialogue social

La loi genevoise actuelle, issue d'un vote populaire, permet déjà trois ouvertures annuelles le dimanche pour autant qu'une convention collective de travail (CCT) éten due soit signée. Or, de cela les patron·nes ne veulent pas! Au mépris

de la décision des urnes, iels ont fait passer une loi permettant deux dimanches par an, mais sans CCT!

Alors que nous devons voter sur le référendum contestant cette forfaiture, le Tribunal fédéral est venu semer la confusion en affirmant que l'exigence d'une CCT ne relève pas des compétences cantonales. Le Conseil d'Etat a suspendu le vote, déclara

nt qu'il fallait corriger la loi genevoise. Or, il n'a rien fait. Au contraire, il entend simplement interpréter le résultat du vote. À savoir, ne retenir en cas de *non* que les trois dimanches autorisés par la loi en s'appuyant sur la décision du Tribunal fédéral qui déclare la condition d'une CCT contraire au droit supérieur. Ce mode de faire bafoue la volonté

populaire! En cas de *oui*, les deux dimanches sans CCT s'appliqueront. Dans les deux cas, nous serons perdant·es!

Remettre l'ouvrage sur le métier

L'ouvrage doit être remis sur le métier. Le vote populaire ne peut impunément être interprété et manipulé par le Conseil d'Etat. Ainsi le comité unitaire contre la LHOM préconise de voter le *non*, pour symboliser la volonté populaire d'une amélioration et d'un contrôle des conditions de travail du personnel et de faire pression sur le Conseil d'Etat pour enclencher un processus législatif après négociation avec les syndicats de la branche.

Pour signifier l'importance de la protection du personnel de la vente et pour rappeler au Conseil d'Etat le respect dû à la volonté du Peuple, il faut dire *non* à la modification de la LHOM.

Jocelyne Haller

Cortège du 1^{er} Mai 2026, Genève



Eric Roset

SOLIDARITÉS GENÈVE A BESOIN DE SOUTIEN!

Quand il faut construire une mobilisation large, nous rejoignons des coalitions et organisons des manifestations, nous prêtons nos locaux pour des réunions, imprimons des flyers, relayons sur nos réseaux.

Quand il faut lancer un référendum, ou des initiatives nous sommes sous la pluie pour récolter des signatures. Et toute l'année, nous faisons

vivre ce journal, organisons des formations politiques ouvertes à toutes et tous, des projections de film, des conférences avec des invité·es d'ici et d'ailleurs.

Nous ne sommes pas juste une organisation, mais un outil de lutte pour faire advenir une alternative: un monde anticapitaliste, écologiste, antiraciste et féministe. Un monde d'égalité et de solidarité.

Mais tout ça, ça coûte: un local, du matériel, une imprimante, un site internet, des affiches dans la rue, des campagnes... et de formidables salariées qui tiennent la baraque.

Partout dans le monde, les idées d'extrême droite progressent, les droits des travailleur·ses reculent, la crise climatique nous emmène dans le mur, la guerre permanente contre les peuples bat son plein. Et pendant que les moyens des capitalistes et de leurs relais augmentent de jour en jour, nous, on continue la lutte comme on peut.

Mais sans moyens, la lutte s'essouffle. Et le monde d'après ne se construira pas tout seul.

Vous avez l'occasion de nous aider concrètement en nous soutenant financièrement. Chaque don est un acte politique.

Même 5 francs, c'est une affiche de plus, du temps de travail en plus, une victoire possible en plus.

solidarités Genève

Notre IBAN: CH42 0900 0000 1200 9441 1
QR-code d'e-banking:



DERRIÈRE LES «ZONES D'ATTENTE CARCÉRALE», LE SUR-EMPRI- SONNEMENT

En mai, le Grand Conseil vaudois validait un crédit de 39 millions de francs pour la construction de 60 nouvelles places pour les « détention avant jugement » proposé par le Conseil d'État. Cette « zone d'attente carcérale » (ZAC) anticipe le futur pôle pénitentiaire de la plaine de l'Orbe, destiné à s'agrandir de 410 autres nouvelles places pour 2032 ! Ces crédits interrogent quand le Conseil d'État réduit les impôts des plus riches et impose l'austérité. Il interroge aussi au vu des récents rapports sur les vraies causes de la surpopulation carcérale.

Après une mobilisation parlementaire et activiste portée par Ensemble à Gauche et les Juristes progressistes Vaud (voir le n° 447), le Conseil d'État avait rendu public deux rapports mandatés à des experts externes pour analyser les causes de la surpopulation carcérale.

Le Canton de Vaud emprisonne près de deux fois plus que les cantons alémaniques en dépit de tendances criminelles similaires. Le rapport Brägger (janvier 2025) mon-

trait qu'une des causes majeures de ce sur-emprisonnement est le produit des pratiques plus sévères du Ministère public et du Tribunal des mesures de contrainte (qui doit valider ou rejeter les décisions du procureur en matière de détention avant jugement).

Vaud donne le plus de peines privatives de liberté sans sursis, et le quart des peines de prison sans sursis prononcées en Suisse en lien avec des stupéfiants l'est dans ce seul canton. Vaud place davantage

en détention avant jugement, et deux fois et demie plus longtemps. Le deuxième rapport Champod (janvier 2025) concluait finalement qu'il n'existe pas de spécificité criminelle vaudoise, contrairement à ce qu'affirment le Conseil d'État et le Ministère public. Dans la même période, les travaux de recherche du laboratoire Prison Degrowth de l'Université de Genève diffusaient des résultats similaires autour de l'analyse des causes de la surincarcération que connaissent les Cantons de Vaud et Genève.

Enfin, d'autres informations choquantes faisaient la une de la presse récemment : 45 % des personnes incarcérées en Suisse le sont pour des amendes impayées, et près de 95 % des ordonnances pénales contestées débouchent soit sur une réduction importante de la peine ou sur un acquittement, alors même que l'essentiel des personnes pauvres ou marginalisées n'ont souvent ni les ressources, ni les connaissances, ni les outils juridiques pour faire ces contestations.

Détentions illégales

Le crédit de la ZAC, censé passer comme une lettre à la poste, dans l'urgence et autour de la rhétorique des « droits humains », a donc connu un débat échauffé au Grand conseil et une problématisation médiatique. Tout cela grâce à la mobilisation de différentes organisations de la société civile dont humanrights.ch ou le SSP Vaud, qui ont signé une lettre ouverte contre la ZAC et se sont réunis devant le Grand conseil le jour des débats. Le projet entendait mettre fin aux conditions illicites de détention dans les zones carcérales de police.

Depuis dix ans, le Conseil d'État est condamné pour sa pratique illégale de détenir plus de 48 heures, parfois jusqu'à 70 jours, des personnes dans les zones carcérales de police, dans des conditions de détention qui jouxtent la torture.

En construisant ces 60 nouvelles places, le Conseil d'État défend vouloir mettre fin à ces conditions illégales de détention, sans pourtant promettre de le faire : il s'est opposé à l'amendement de minorité déposé pour conditionner l'ouverture des 60 places à la cessation de la détention illicite dans les hôtels de police. Or, la pratique montre que lorsqu'on construit de nouvelles places – en France, à Genève ou dans le canton de Vaud – celles-ci sont immédiatement remplies.

Spirale carcérale

L'État crée une nouvelle catégorie « à l'intersection entre les zones de police et la détention avant jugement » avec la terminologie inquiétante de « zone d'attente », pour cacher ce qui n'est pas compliqué à comprendre : l'extension discrète du parc pénitentiaire, et la continuation de la spirale carcérale.

Pourtant, les multiples rapports ont montré que la seule solution contre la surpopulation carcérale est de changer les pratiques pénales vers une application plus souple du code pénal. Un rapport de minorité porté par Ensemble à Gauche, une lettre ouverte des organisations de la société civile et une mobilisation devant le Grand conseil ont permis, si ce n'est une victoire tangible, d'avoir pu influencer le débat médiatique.

Ces initiatives ont permis de défondre l'idée que la construction de place ne résoudra pas la situation de la surpopulation carcérale et que celle-ci est la cause des pratiques plus punitives de la chaîne pénale, à commencer, dans notre canton, par le dispositif sécuritaire de pénalisation des petits délits de deal de rue (le dispositif STRADA).

À partir de cela, il est à espérer que les mouvements sociaux, les organisations juridiques, les personnalités académiques et les organisations critiques du système incarcérateur, continueront de se réunir et de mobiliser afin d'influencer le débat public et de mettre un frein à la spirale carcérale, qui cible injustement et disproportionnellement les plus pauvres et précaires.

Un Forum critique du carcéral se tiendra du 25 au 26 septembre à Lausanne à cette fin.

Mathilde Marendaz

Des détentions illégales ont notamment lieu dans l'Hôtel de police de Lausanne. Rassemblement à la suite de la mort d'un Algérien après sa détention dans ces cellules, 12 décembre 2025.



François Graf / Strates



Manifestation contre l'islamophobie, Genève, 16 mars 2021

Racisme Votations Genève

ANTICONSTITUTIONNALITÉ REMISE SUR LA TABLE

Invalidée, puis relancée : la droite ressuscite l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les élu-es. Sous couvert de laïcité, la modification de la Constitution soumise au vote le 14 juin s'attaque avant tout aux minorités religieuses. Entretien avec Meriam Mastour, juriste et co-fondatrice des Foulards Violets.

Pouvez-vous nous expliquer la genèse de cette proposition de loi ainsi que ses enjeux ?

Cette proposition de loi s'inscrit dans la continuité de la Loi sur la laïcité de l'État adoptée en 2019. Cette dernière proposait, parmi d'autres points, l'interdiction du port de signes religieux pour les élu-es des parlements. Déjà à cette époque, elle avait provoqué de vives critiques avant d'être finalement partiellement invalidée par la Chambre constitutionnelle – celle-ci estimant que les député-es et parlementaires ne représentent pas l'État, mais les citoyen-nes qui les ont élus et que le pluralisme démocratique qu'ils doivent incarner était mis en danger par la proposition.

Cette fois la droite et l'extrême droite genevoises remettent la même proposition sur la table, mais au niveau de la Constitution. Acceptée de peu au Grand Conseil, c'est maintenant à la population genevoise de se prononcer sur cette mo-

dification constitutionnelle qui inscrit, en son sein, l'interdiction du port de signes religieux « ostentatoires » pour les élu-es au parlement.

L'argument de la neutralité religieuse avancé par ces derniers n'est en réalité qu'un prétexte pour cacher des intentions bien plus pernicieuses ainsi que des enjeux plus larges. Il est également important de mentionner que cette loi ne part pas d'une situation « de terrain ». À ce jour, il n'y a aucune femme portant le foulard au Conseil municipal ou au Grand Conseil. Par conséquent, le soi-disant « problème » soulevé par les élu-es de droite répond à une situation créée de toutes pièces : un pur argument propagandiste islamophobe.

Au-delà du fond de la proposition, sa forme pose également problème. Le terme « ostentatoire » ne signifie en réalité pas grand-chose et demeure sujet à interprétation. Qu'est-ce qui est ostentatoire et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Dans quel climat politique s'inscrit cette nouvelle attaque islamophobe ?

Elle s'inscrit dans une progression des idées réactionnaires, racistes et islamophobes qui commencent, petit à petit, à fragiliser le socle de l'État de droit. Si le *oui* venait à être majoritaire, cela ne ferait qu'accroître la précarisation que connaissent les femmes musulmanes portant le foulard, qui, depuis 2019 déjà, ne peuvent plus travailler pour l'État, ni même exercer comme patrouilleuse scolaire ou comme nounou.

Cette interdiction leur retirerai leur droit citoyen fondamental d'éligibilité. Cela revient à les considérer comme des sous-citoyennes en les dépossédant d'acquis fondamentaux. Déjà en 2019, la chambre constitutionnelle avait souligné que les parlementaires ne sont pas des agent-es de l'État mais des représentant-es du peuple et que le port de signes

religieux par ces dernier-ères ne contrevient pas au principe de laïcité.

Est-ce que ces idées portent au-delà de l'UDC ?

Le mépris de certains élu-es à l'égard des femmes musulmanes ne fait aucun doute, ces dernières sont mêmes parfois utilisées tel « un cheval de Troie » pour restreindre de manière progressive des droits élémentaires, fragiliser l'État de droit et banaliser les idées fascisantes. Il est également important de mentionner que les discours réactionnaires qui s'imposent depuis plusieurs années ne sont pas que le fruit de partis situés à l'extrême droite de l'échiquier politique et il est capital de relever que ces partis ne peuvent pas réussir seuls.

Des alliances plus larges avec des partis centristes permettent ces reculs démocratiques, comme dans le cas de l'interdiction du port du burkini dans les piscines, où c'est finalement la proposition rédigée par Le Centre au détriment de celle de l'UDC qui a fait foi. La gauche, quant à elle, n'est pas exempte de critiques, une partie de celle-ci est restée uniquement centrée sur les enjeux de classe et a du mal à soutenir pleinement les mouvements antiracistes.

Quelle est la pertinence d'un collectif comme les Foulards Violets dans ce contexte ?

Notre collectif existe et continuera d'exister afin de tendre vers une société pleinement antiraciste et féministe. Néanmoins, faire bouger les choses n'est pas toujours simple, promouvoir nos idées quand les médias ne nous donnent que peu la parole rend l'affaire d'autant plus complexe. C'est un reproche que nous formulons parfois. Par exemple, lors de l'initiative anti-burqa, les journalistes se sont d'abord tournés vers les différentes grèves féministes, lesquelles ont dû insister pour que nous soyons entendues. Autre illustration : il y a environ un an, *Léman Bleu* a consacré une émission au burkini sans inviter aucune femme musulmane à la table, illustrant un profond refus de donner la parole aux primo concernées.

Pour maximiser les chances que cette votation soit rejetée, un comité unitaire du nom de Genève Plurielle, dont nous faisons partie, s'est créé. Il est composé de diverses organisations, telles que la Grève féministe, solidaritéS et d'autres encore.

Propos recueillis par Matteo Rohner

PARASCOLAIRE EN COLÈRE!

À Genève, le parascolaire est en grève! Après des décennies de stagnation salariale, d'augmentation des attentes professionnelles et de demandes ignorées, les employé·es du secteur se mobilisent pour exiger de meilleures conditions de travail et plus de reconnaissance. Entretien avec des grévistes.

Quelles professions sont rassemblées sous la bannière « parascolaire » et quel travail effectuez-vous au quotidien ?

Le parascolaire, c'est l'entité qui s'occupe de garder les enfants pour les parents qui travaillent, ou qui ne peuvent pas s'en occuper, dans les moments clés de la journée, c'est-à-dire durant la pause de midi et juste après l'école jusqu'à 18 h, en attendant que les parents finissent de travailler.

Comme professions, on retrouve des animateurs et des référent·es socioéducatifs (RSE) qui sont sur le terrain, assigné·es à une école. Au-dessus de ces deux catégories, on retrouve de multiples échelons hiérarchiques qui ne travaillent pas avec les enfants. Notre boulot, c'est d'accueillir les enfants à 11 h 30, de les accompagner à la cantine scolaire puis de faire des activités de groupe. L'école reprend à 13 h 30 puis dure jusqu'à 16 h, heure à laquelle les enfants sont réaccueillis avant que leurs parents les récupèrent à 18 h.

Comment ont évolué les conditions de travail ces dernières décennies ?

La première chose à relever, c'est le nombre d'enfants. Comparé à 1992, l'année de création du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), le nombre d'enfants a explosé. Si le nombre de collaborateur·ices a augmenté, cela pose quand même la question du taux d'encadrement (nombre d'enfants par animateur·ice). Quand ce dernier augmente, la qualité de l'animation en pâtit et pose même des questions de sécurité lors des déplacements.

Un autre aspect est celui de l'évolution de la prise en charge pédagogique et psychologique. Le parascolaire ce n'est pas juste du « gardiennage ». Nous suivons des formations continues pour ap-

prendre à mieux communiquer avec les enfants, apprendre à les observer, les écouter. Les exigences ont évolué, les pratiques cherchent à s'améliorer, nous demandons logiquement que la reconnaissance de notre métier suive la même évolution !

Les horaires même de travail du parascolaire induisent une précarité du fait du peu d'heures qu'il est possible d'effectuer, est-ce que tu peux détailler ces difficultés ?

Souvent, les employé·es du GIAP ne travaillent qu'à midi, puisque c'est à ce moment qu'il y a un pic de fréquentation du parascolaire. En fin de journée, la demande est déjà plus faible et le nombre d'animateur·ices baisse également. Pour une personne qui ne travaille que le midi, quatre jours par semaine, cela correspond à un 26% de taux de travail, pour environ 1200 francs par mois. Pour les RSE, on est à peu près à un taux de 80%, mais payé à 70% avec l'annualisation du temps

de travail. Autant dire qu'il est impossible de vivre à Genève avec ce genre de taux de travail et de salaire.

Quelles sont vos revendications ?

Tout d'abord, nous demandons une revalorisation salariale en faisant passer les animateur·ices en classe 9 et les RSE en classe 11, pour limiter la précarité des employé·es. Certain·es collègues cumulent les emplois et se lèvent à 5 heures du matin pour commencer leur « première » journée avant de commencer leur « seconde » journée au parascolaire. Personnellement je cumule quatre emplois sur l'année...

Nous demandons également une augmentation du temps de travail, afin de donner aux équipes le temps de préparer leurs activités, mais également pour pouvoir faire des débriefings après chaque prise en charge des groupes. Un autre pan de nos revendications touche à la qualité des prestations et donc au taux d'encadrement.

Nous demandons l'abaissement du taux d'encadrement pour les 1P et 2P ainsi que la prévision d'un·e assistant·e en intégration scolaire (ASI) ou d'un·e éducateur·ice spécialisé·e dans les équipes en fonction des besoins des groupes. Actuellement, ces personnes travaillent pour le DIP et ne sont donc pas incluses dans les horaires du parascolaire. Mais si un enfant a besoin d'un suivi spécifique pendant les horaires de cours, son besoin ne disparaît pas en sortant de classe !

Comment envisagez-vous la suite ?

Là, nous sommes dans une phase charnière, parce qu'à la mi-juin, le budget du GIAP pour l'année scolaire 2026-2027 va être préparé par la direction pour qu'il soit voté par les communes en septembre. Nous avons déjà fait grève trois jours en mai. Une autre journée de grève est prévue le 2 juin.

Le mouvement est plutôt bien suivi parmi les collègues, malgré les menaces illégales reçues par certaines équipes concernant le besoin d'assurer un « service minimum ». Mais cette notion ne s'applique que pour les métiers où des vies dépendent de la présence des salarié·es, comme dans les soins à l'hôpital et pour les fonctions régaliennes de l'État. La direction du GIAP semble nous inclure dans ces dernières. Et personnellement, cela ne me dérange pas que notre métier soit considéré comme « essentiel », mais dans ce cas, nous attendons des conditions de travail à la hauteur de ces attentes !

C'est une manœuvre claire d'intimidation face à l'arme ultime des travailleur·ses pour améliorer leurs conditions : la grève !

Propos recueillis par Clément Bindschaedler ■

Manifestation du personnel du Groupe intercommunal pour l'animation du parascolaire (GIAP), Genève, 8 mai 2026





Manifestation contre le statut de saisonnier, Neuchâtel, 24 novembre 1990.

Histoire **Monde du travail** **Racisme** **Votations**

LE MOUVEMENT OUVRIER FACE À L'EXTRÊME DROITE, HIER ET AUJOURD'HUI

Les prochains *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* portent sur la manière dont la gauche politique et syndicale a lutté contre l'extrême droite, une thématique qui interroge en creux notre opposition à l'énième initiative de l'UDC. Entretien avec Charles Heimberg, membre du comité de l'association éditrice et l'un des coordinateurs du numéro.

Dans l'introduction, tu reviens sur les débats sur la qualification des forces d'extrême-droite contemporaine et du moment politique que nous vivons. Comment te situes-tu par rapport à ces enjeux ?

Nous vivons une période inquiétante de droitisation souvent extrême et d'affirmation générale d'un national-obscurantisme. En tant qu'historien, je considère que s'interroger sur le retour du passé est toujours légitime, mais que la simple affirmation de sa répétition n'est pas pertinente.

Le fascisme et ses conséquences funestes peuvent revenir, mais ce qui arrive aujourd'hui est aussi quelque chose d'inédit et ce qu'il en adviendra est incertain. Il nous faut donc savoir le désigner et le

conceptualiser, surtout face aux euphémismes dominants qui nous brouillent l'esprit, comme la notion de « populisme ». L'extrême droite italienne est qualifiée en Italie de « centre gauche ». L'UDC de parti agrarien, nationaliste, populiste, mais jamais d'extrême droite, alors qu'elle est un parti gouvernemental d'extrême droite.

Le dossier comprend deux volets, le premier portant sur la position contradictoire qu'ont adoptée les syndicats sur l'immigration. Peux-tu revenir sur cette ambivalence ?

L'initiative « Pas de Suisse à 10 Millions » de l'UDC est l'énième d'une longue liste d'initiatives promulguées par l'extrême droite pour stigmatiser et bannir les non-Suisses.

Examiner l'histoire des toutes premières initiatives montre en effet des organisations syndicales enclines à une défense chauvine des seuls intérêts des salarié-es suisses contre des immigré-es qui ne seraient là que provisoirement, comme variable d'ajustement de l'économie et vecteurs d'une pression négative sur les salaires. Il n'y avait alors, dans ces directions syndicales, qu'une mince feuille de papier entre ce conservatisme national et corporatiste et le racisme discriminatoire et xénophobe porté par ces campagnes. Mais cette période des années 1970 a aussi et surtout été celle de la contestation de ce conservatisme syndical et de l'amorce d'une évolution vers une posture plus solidaire.

Un deuxième enjeu du numéro porte notamment sur la principale force politique en Suisse, l'UDC, parti d'extrême droite...

Dès les années 1990, la traditionnelle UDC conservatrice et agrarienne est devenue un parti d'extrême droite sous l'impulsion de son aire zurichoise blochérienne, défendant avec virulence une forme d'isolationnisme chauvin. Elle a multiplié les campagnes outrancières et a fini par imposer son agenda politique en essayant ses préjugés de haine.

Elle est devenue le premier parti du pays et s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans le national-obscurantisme ambiant qui menace la planète. Or, les médias, les partis les plus représentatifs, dont le PSS, et même dans une certaine mesure les sciences sociales, rechignent à désigner cette UDC comme d'extrême droite. Pire encore, à force d'en faire un parti comme les autres, de banaliser la gravité de son racisme et de sa mise à distance du droit international, elle se trouve sans cesse renforcée et peut déployer sans vergogne sa démagogie et ses tromperies.

Le numéro éclaire une certaine faiblesse de notre camp social pour faire face aux initiatives répétées de l'UDC. Que penses-tu de la campagne contre l'initiative « pour la durabilité » et quelles leçons tirer du passé ?

La dénonciation d'une « initiative du chaos » me paraît insuffisante, voire périlleuse. Cela ne dit pas assez que cette initiative est d'abord raciste, xénophobe et discriminatoire ; qu'elle s'en prend prioritairement aux plus précaires ; qu'elle veut rétablir le principe inique du statut de saisonnier et l'entrave au regroupement familial.

La logique du thème du chaos suggère des effets pervers d'une mauvaise solution à de prétendus vrais problèmes. Mais ceux-ci, comme l'invocation manipulatoire de la « durabilité », ne sont que de la poudre aux yeux. Ils sont hors-sujet. Ce n'est pas une initiative de mauvaises solutions, ce n'est au fond qu'une initiative d'exclusion.

Propos recueillis par Anouk Essyad



Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n° 42, 2026, 25 francs. Vernissage du numéro, 19 juin à 18 h 30 à la Fraternelle

RÉGULER LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Le 14 juin, les Suisse·ssexs sont appelé·exs aux urnes sur l'initiative de l'UDC « pas de Suisse à 10 millions ». Les Vaudois·ssexs voteront en outre sur l'introduction d'un salaire minimum. Deux objets qui posent la question de la protection des salarié·exs dans un marché du travail fortement régulé par la politique migratoire. Nous nous sommes entretenus avec Alessandro Pelizzari, directeur de l'HETSL et ancien secrétaire régional d'UNIA Genève. Il coordonne un projet de recherche sur les inspections du travail et a co-dirigé un ouvrage sur le salaire minimum avec Marlene Carvalhosa Barbosa.

En quelques mots, qu'est-ce qui distingue le marché du travail et la politique migratoire en Suisse par rapport aux pays voisins ?

Toutes les politiques migratoires en Europe sont principalement des politiques dites utilitaristes. Cela veut dire que ces politiques canalisent et trient les travailleur·e·ssexs migrant·exs selon les besoins des entreprises. Elles s'appuient sur l'existence de réservoirs de force de travail à bas revenu pour compenser la pénurie de main d'œuvre ou baisser les coûts salariaux. C'est le cas aussi de la Suisse, mais avec deux spécificités qui font de sa politique migratoire un des principaux leviers de la régulation du marché du travail local.

Premièrement, les salarié·exs y sont beaucoup moins protégé·exs par le droit du travail que dans d'autres pays. De nombreuses normes sont reléguées aux négociations entre patronat et syndicats, dans un contexte où le rapport de force est plutôt défavorable aux derniers. Le droit public reste quant à lui très lacunaire, notamment en matière de participation des salarié·exs, de protection contre les licenciements ou des salaires. Il en résulte que la concurrence et le risque de sous-enchère sont particulièrement forts ici.

Deuxièmement, la Suisse est, après le Luxembourg, le pays qui dépend le plus fortement de

la main d'œuvre étrangère. En 2024, 27 % des salarié·exs ne possédaient pas de passeport suisse, et sur les 1,3 million de nouveaux emplois créés depuis 2000, deux tiers ont été occupés par des personnes de nationalité étrangère. Ce n'est pas un phénomène nouveau, car l'économie suisse est depuis longtemps internationalisée et sa capacité d'exportation dépasse largement ce que la main d'œuvre indigène arrive à couvrir.

Cette dépendance a encore augmenté et, ironiquement, l'UDC en est en partie responsable : avec les baisses successives de l'imposition des entreprises, la Suisse a attiré depuis le début du siècle de nombreuses nouvelles multinationales, et avec elles environ un demi-million de salarié·exs « expatrié·exs » avec leurs familles.

Comment fonctionne la régulation du marché du travail par la politique migratoire ?

Contrairement à ce qu'on pense, la politique migratoire n'a que peu d'influence sur le volume des flux migratoires. On vient de le dire, ce sont les entreprises qui définissent les besoins en main d'œuvre. Et comme le permis de séjour est généralement lié à l'obtention d'un contrat de travail, le nombre d'entrées suit généralement celui des emplois créés.

Aujourd'hui, neuf migrant·exs sur dix entrent en Suisse pour y travailler, pour accompagner quelqu'un·e qui vient y travailler ou pour se préparer à un futur emploi (étudiant·exs).

Les statistiques historiques montrent d'ailleurs une continuité étonnante, indépendamment du régime migratoire en vigueur. Les courbes migratoires suivent la conjoncture, et ce même durant les années 1960-1970 – quand il existait un système rigide de quotas d'immigration – ou après l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse » en 2014 – qui introduit dans la Constitution le principe de la « préférence nationale ». Autrement dit : les entreprises vont chercher le personnel dont elles ont besoin, si nécessaire sans permis de séjour.

Comme le montrent de nombreuses recherches, l'objectif de la politique migratoire est autre. Elle est là pour hiérarchiser la main d'œuvre, la classer en différentes catégories en fonction de l'origine géographique et du potentiel d'exploitation économique et la distribuer sur les secteurs économiques. Le levier principal est celui de l'attribution de différents permis de séjour qui permet de garantir ce qui est appelé la « stratification du marché du travail » en sociologie.

Pour faire simple, les régimes migratoires actuels visent ainsi à

garantir à la fois l'accueil d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, avec un accès privilégié à la sécurité sociale, au logement ou à l'éducation, et une ouverture beaucoup plus sélective des frontières pour les secteurs à faible productivité, où la main d'œuvre est plus précaire et disciplinée par la peur permanente de perdre le droit de résidence. Et en bas de l'échelle, on retrouve les travailleuses et travailleurs sans statut légal particulièrement exploitables, qui vivent sous la menace constante de devoir quitter le territoire.

En Suisse l'effet de la stratification se retrouve notamment dans la structure salariale : les cadres migrant·exs en provenance des pays du Nord de l'Europe touchent des salaires équivalents voir supérieurs aux Suisse·ssexs, et à l'inverse, le nombre de travailleur·ssexs pauvres est deux fois plus élevé pour les migrant·exs extra-européen·n·exs.

Mais n'y a-t-il pas une tension entre les besoins des entreprises de disposer de suffisamment de main d'œuvre et la volonté politique, portée par les partis d'extrême droite, de limiter l'immigration ?

Oui, cette tension est une constante dans la politique migratoire. La « surpopulation étrangère » avait déjà été dénoncée par les partis fascistes dans l'entre-deux-guerres, la question a été au centre des ini-



tatives anti-immigration lancées dans les années 1960 et 1970 par James Schwarzenbach. Depuis les années 1980, cette marotte nous est soumise tous les deux, trois ans par l'UDC, qui en a fait son principal fonds de commerce électoral. Mais ce n'est pas une exclusivité de l'extrême droite : la lutte contre la « *surpopulation étrangère* » était pendant longtemps un des objectifs officiellement affichés de la politique migratoire suisse, et jusqu'aux années 1960 elle était même soutenue par les syndicats [lire l'entretien avec Charles Heimberg dans ce numéro]. En même temps, la politique migratoire doit prioritairement alimenter le marché du travail avec un nombre suffisant de travailleur·se·s migrant·e·s.

Les régimes migratoires successifs ont tous tenté de conjuguer ces objectifs apparemment contradictoires. On peut les diviser en trois grandes phases depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale. La première a duré jusqu'à la fin des années 1980 et était marquée par la fixation de contingents migratoires, c'est-à-dire un quota maximal de permis de séjour, défini chaque année selon les besoins d'un marché du travail en plein essor.

Elle prévoyait aussi une très forte rotation de la main-d'œuvre, avec les permis « saisonniers » qui obligeaient les salarié·e·s migrant·e·s à rentrer dans leur pays

d'origine après neuf mois. Sur le papier, ce système permettait un contrôle strict des flux migratoires, tout en évitant que les migrant·e·s ne s'établissent en Suisse de manière permanente. Or, la réalité était surtout marquée par une exploitation brutale des travailleur·se·s saisonnier·e·s, qui perdaient automatiquement le droit de séjour en cas de licenciement, sans avoir accès au chômage. Cela les mettait dans une condition de dépendance extrême face aux employeurs. Couplé au recours massif de main d'œuvre au noir après épuisement des contingents, ce régime a produit une sous-enchère massive : les saisonnier·e·s gagnaient en moyenne 15 % de moins que leurs homologues suisses.

Ce sont finalement les contradictions même de cette politique qui ont provoqué son dépassement. D'un côté, les salarié·e·s migrant·e·s ont commencé à s'organiser au sein des syndicats et ont fini par les obliger à se positionner pour l'abolition du statut de saisonnier. De l'autre, les pays d'origine – surtout l'Italie, l'Espagne et le Portugal – ont fait pression sur la Suisse pour qu'elle mette un terme à cette politique jugée inhumaine. Et finalement, le patronat lui-même revendiquait un changement de cap, compte tenu de la forte dépendance à la force de travail étrangère de certains secteurs

(35 % de la main d'œuvre de l'industrie, 44 % de la construction, 55 % de l'hôtellerie-restauration) et du développement d'emplois qualifiés dans une économie de plus en plus tertiariée. Il fallait trouver un système plus souple et plus attractif pour attirer et fidéliser une partie de la main d'œuvre recherchée.

Par quoi le régime des saisonniers a-t-il été remplacé ?

Il y a d'abord eu une période transitoire durant les années 1990, avec la mise en place d'une politique dite des « trois cercles » qui a renforcé la logique de stratification. Pour l'immigration « souhaitée », issue du premier cercle, composée par les pays européens, les modalités pour obtenir un permis d'établissement ont été assouplies.

Le deuxième cercle comprenait les ressortissant·e·s des pays industrialisés en dehors de l'Europe (les États-Unis, le Canada et le Japon), qui pouvaient également bénéficier d'un accès privilégié à des permis stables, pour autant qu'ils disposaient de qualifications professionnelles recherchées par les entreprises. Toutes les autres ont été cantonné·e·s dans le troisième cercle, sans quasiment aucune chance d'obtenir un permis de séjour.

On y retrouvait par exemple les ex-saisonnier·e·s yougoslaves qui se sont vu retirer leur permis qua-

siment du jour au lendemain, devenant ainsi des « sans-papiers ». Ce régime était accompagné par un narratif raciste de « proximité culturelle », niant au dernier cercle toute possibilité d'intégration en Suisse.

C'est dans cette période que l'UDC a commencé à s'en prendre violemment aux réfugié·e·s de guerre, en mobilisant la même rhétorique. Au tournant du siècle, ce modèle a été remplacé par l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP), négocié avec l'Union européenne (UE). Il a consolidé pour les ressortissant·e·s de l'UE le principe d'égalité de traitement avec les salarié·e·s suisses en matière d'accès au marché du travail et de protection sociale.

Pour des centaines de milliers de personnes qui travaillaient en Suisse, cela a signifié une amélioration notable de leurs conditions de travail et de vie. Mais en offrant aux entreprises suisses la possibilité de recruter sans limite du personnel dans tout le bassin de l'UE, le risque de sous-enchère était réel. C'est pourquoi les syndicats ont demandé des protections salariales supplémentaires, qu'ils ont obtenu sous forme de « mesures d'accompagnement » : un renforcement du contrôle du marché du travail et le droit d'imposer si nécessaire des salaires minimums obligatoires. ➔

Quel est le bilan de la libre circulation des personnes ?

Au-delà de l'amélioration de la situation des ressortissant·exs européen·nexs en Suisse déjà évoquée, il faut mentionner deux autres éléments. D'un côté, elle répond mieux aux besoins de stratification des entreprises que le système des saisonniers. La structure de l'immigration en provenance de l'UE s'est fortement modifiée. Si elle était très faiblement qualifiée jusque dans les années 1990, aujourd'hui la moitié des migrant·exs européen·nexs ont un niveau tertiaire. Mais elle prévoit aussi une gestion plus fine des permis : les statuts stables sont généralement attribués aux personnes hautement qualifiées, souvent des pays du Nord de l'Europe, tandis que les permis frontaliers et de très courte durée continuent à alimenter les secteurs moins qualifiés.

Leur nombre a plus que doublé depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP. C'est donc en quelque sorte le retour en force de la main d'œuvre rotative, qui travaille souvent dans des conditions précaires, en concurrence directe avec les migrant·exs hors-UE, à qui des critères d'admission très limitatifs continuent de s'appliquer. De l'autre, l'impact des mesures d'accompagnement est mitigé. En Suisse, nous l'avons vu, les salarié·exs disposent de peu de protections légales.

Les mesures d'accompagnement n'ont pas suffi pour éviter les effets négatifs de la mise en concurrence. Le faible niveau de contrôles et la quasi inexistence des sanctions contre les entreprises qui abusent font que la pression salariale est devenue une réalité pour une partie des salarié·exs résident·exs, tout en renforçant auprès des autres un sentiment diffus que les étranger·èrèx sont responsables de la dégradation des conditions de travail.

Les politologues expliquent la victoire de l'initiative contre l'immigration de masse de 2014 en partie par cela, tout comme la forte acceptation pour l'initiative des 10 millions que prédisent les sondages.

Le sentiment dont tu parles est alimenté depuis longtemps par les campagnes racistes de l'extrême droite. Dans quelle mesure ont-elles influencé le marché du travail ?

Comme nous l'avons vu, le discours alarmant sur la « surpopulation étrangère » a toujours accompagné la politique migratoire suisse, et il

a certainement permis d'établir un narratif dominant selon lequel les étranger·exs sont responsables de tous les problèmes – souvent réels – que vivent les salarié·exs : la crainte de perdre son emploi, la perte du pouvoir d'achat, les possibilités bloquées d'ascension professionnelle, etc. Il est un levier important de division des salarié·exs qui rend leur organisation collective difficile. Mais il y a d'autres effets encore. D'un côté, les attaques répétées contre les migrant·exs, et en particulier les réfugié·exs, accusé·exs de bénéficier indûment de prestations sociales, ciblent aussi l'État social lui-même.

Ces dernières années, la critique s'est peu à peu élargie aux chômeuses et chômeurs ou aux bénéficiaires de l'aide sociale et a en partie justifié le démantèlement de certaines prestations. De l'autre, de nombreuses études ont mis en lumière comment le discours raciste développe sa propre dynamique dans la stratification du marché du travail.

Bon nombre d'emplois situés en bas de l'échelle, particulièrement précaires et dangereux, et souvent réservés à certaines populations par le biais d'une discrimination à l'embauche fondée sur des stéréotypes ethnicisés (le coursier « *maghrébin* », le ferrailleur « *albanais* », la femme de ménage « *sudaméricaine* », etc.). Dans ces « niches ethniques », ces populations sont systématiquement confrontées à des formes de dévalorisation de leurs compétences et de non-reconnaissance de diplômes obtenus dans leurs pays d'origine.

Comment faut-il situer l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions » dans ce contexte ? Est-elle en rupture avec le régime migratoire actuel ?

Comme évoqué, il y a une continuité dans la politique migratoire suisse qui priorise le tri de la main d'œuvre à sa limitation numérique, et de ce point de vue, l'initiative de l'UDC a paradoxalement plus de points communs que de points de rupture.

Elle s'attaque d'abord aux réfugié·exs et requérant·exs d'asile, qui ne forment que 2,5 % de la population permanente, qui sont les plus vulnérables mais aussi les moins « utiles » pour le marché du travail. Ensuite, en appliquant le seuil des 10 millions uniquement à la population qui réside en Suisse depuis plus de 12 mois, elle invite à renforcer la migration rotative. Ce point me semble crucial à souligner :

l'UDC, pas plus que ces homologues d'extrême droite en Europe comme aux États-Unis, ne milite nullement pour moins d'immigration. Elle veut une immigration avec moins de droits. Les syndicats et les forces progressistes ont donc bien raison de s'y opposer, mais on peut supposer qu'une partie du patronat pourrait très bien vivre avec ces deux objectifs.

Ce qui rend l'initiative disruptive par rapport aux intérêts des associations économiques, c'est le troisième objectif, qui consiste à dénoncer l'ALCP. La fin de celle-ci ne signifierait pas seulement une dégradation importante des conditions de séjour pour les salarié·exs européen·nexs, et donc une difficulté accrue d'attirer de la main d'œuvre hautement qualifiée.

Elle impliquerait aussi automatiquement la fin des autres accords avec l'UE, et notamment l'accès aux marchés européens pour les entreprises suisses, la fin du contrôle des frontières (Schengen, Dublin), etc. La virulence avec laquelle certains milieux économiques la combattent traduit les divisions du patronat suisse, qui a éclaté dans les années 1990, entre l'aile défendue par l'UDC, dominée par le capital financier et préoccupée surtout à maintenir le franc suisse en dehors de la zone euro et des pressions sur l'imposition des entreprises, et les fractions favorables au libre-échange, liées surtout à l'industrie d'exportation.

Comment envisager une campagne autonome des forces progressistes contre l'initiative UDC ? Faudrait-il faire le lien avec la votation sur le salaire minimum dans le canton de Vaud ?

Les milieux de défense des droits des migrant·exs mettent à juste titre au centre la nécessité de se battre pour les droits fondamentaux, car ils sont attaqués à tous les niveaux par cette initiative, du droit d'asile, en passant par les mesures d'accompagnement et la libre circulation pour les ressortissant·exs européen·nexs. Dans un contexte où le discours d'extrême droite prend de l'ampleur, il me semble important de faire entendre un discours offensif en la matière, qui dépasse les divisions et affirme la diversité des personnes qui vivent en Suisse comme une valeur positive, tout en militant pour leur égalité.

Mais il me semble aussi important de comprendre pourquoi les initiatives de ce type rencontrent tant de succès auprès des milieux populaires, pour qui un discours

axé sur les droits fondamentaux risque d'apparaître quelque peu abstrait. Les recherches sur l'adhésion aux idées d'extrême droite sont importantes à prendre en compte : elles montrent que le vote populaire est moins l'expression d'une convergence idéologique avec les discours racistes que d'un vote « anti-système », fondé sur des craintes et des humiliations vécues au quotidien. On peut en déduire que c'est justement l'élément disruptif de l'initiative qui la rend attractive, qui traduit un *besoin de chaos* ou *une envie de tout casser* que des sociologues ont identifié comme un vecteur important pour l'électorat de Trump ou du Rassemblement national.

De ce point de vue, le choix syndical de mener campagne aux côtés des milieux patronaux en dénonçant le « *chaos* » que l'initiative engendrerait, questionne. Il semble plus adéquat de thématiser les souffrances sociales qui sont à l'origine de ce comportement électoral. Que le vote vaudois sur le salaire minimum tombe le même jour que le vote sur l'initiative de l'UDC ce 14 juin, offre de mon point de vue une opportunité à ne pas manquer.

Comme nous avons pu le démontrer dans notre ouvrage sur les politiques du salaire minimum, celui-ci déploie des effets immédiats et concrets pour les salarié·exs les plus précaires, et en particulier les femmes et les migrant·exs. À Genève par exemple, environ 8 % de la population a directement profité du salaire minimum, avec des augmentations de salaire qui pouvaient aller jusqu'à 1000 francs par mois. Mais l'introduction du salaire minimum a également eu un impact positif sur les salaires qui se situent au-dessus, et sans que cela ait eu des conséquences négatives sur l'emploi.

Bien sûr, le salaire minimum n'est pas la recette miracle pour combattre les craintes de précarisation sur l'ensemble de l'échelle sociale, mais il peut, si le vote est gagné, envoyer un message important contre l'extrême droite, car il est aussi un instrument d'action collective et de solidarité sur les lieux de travail.

Propos recueillis par **Guillaume Matthey**



Marlene Carvalhosa Barbosa & Alessandro Pelizzari (dir.), *Le prix de la dignité. Les politiques du salaire minimum en Suisse*. Ed. HETSL, 2026.

L'ÉCOLOGIE N'EST PAS UNE QUESTION DÉMOGRAPHIQUE

L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » portée par l'UDC est également sous-titrée « initiative pour la durabilité », alors que le parti d'extrême droite ne propose aucune solution à la catastrophe écologique. Entretien avec Antoine Dubiau, membre de solidarités et auteur d'*Écofascismes* (Grevis, 2023).

Quel sens l'UDC donne-t-elle au mot « durabilité » dans le sous-titre de son initiative ?

L'argumentaire en faveur de l'initiative n'est pas explicitement écologique, contrairement à ce que ce mot peut laisser penser : la « durabilité » mise en avant désigne avant tout la stabilité du « mode de vie » suisse ainsi que du système économique qui le sous-tend – extrêmement vorace en ressources et émetteur d'importantes pollutions.

Ainsi, la communication de l'UDC et des autres soutiens de l'initiative évoque pêle-mêle la pénurie de logements, la hausse des loyers, les bouchons sur la route, les trains bondés, la fragilisation du système de santé ou encore le bétonnage du paysage. L'argument écologique apparaît alors seulement en creux du reste, un peu comme s'il s'agissait de « bon sens » dont le peuple suisse ferait naturellement preuve.

Quelle conception de la question écologique de l'UDC l'initiative reflète-t-elle ?

Avant de répondre, il faut rappeler ce qui relève de l'évidence, à savoir que l'UDC ne se préoccupe pas vraiment du ravage écologique dans sa dimension matérielle. Le parti est le bras armé politique de l'industrie pétrolière et automobile, notamment par l'intermédiaire d'Albert Rösti qui en fut lobbyiste avant d'être conseiller fédéral. L'UDC défend systématiquement les énergies fossiles dès qu'une occasion se présente : il s'oppose à toutes les lois et initiatives climatiques, pourtant loin d'être suffisamment ambitieuses. Dans le prolongement, le parti défend ardemment le modèle de la voiture individuelle (défense de l'élargissement des autoroutes, opposition au développement des mobilités douces, etc). En 2019, l'UDC rejetait l'initiative des Jeunes Vert-e-x-s contre le mitage

du territoire, faisant ainsi obstacle à tout aménagement plus durable du territoire. En matière agricole, le parti s'oppose à toute nouvelle régulation environnementale et défend les intérêts de l'agro-industrie et du lobby chimique, qui étouffent l'agriculture paysanne. Bref, l'hostilité de l'UDC vis-à-vis des politiques climatiques et écologiques est claire depuis de nombreuses années.

Toutefois, on peut identifier aussi une forme d'« ethno-écologie » dans son discours : la nature, le territoire et le peuple sont pensés comme une unité organique à préserver. Selon cette idéologie, l'immigration entraînerait une forme de déséquilibre de cette harmonie soi-disant « naturelle » – ce qui est appelé « écofascisme » par les chercheur-ses en sciences sociales. Toute remise en cause de l'ordre social ou de la fuite en avant technologique est balayée par le discours raciste faisant d'une

prétendue « *surpopulation* » la source de tous les problèmes.

Les responsabilités sont systématiquement rejetées vers l'extérieur : vers les autres pays qui ne feraient pas autant d'efforts que la Suisse, vers l'immigration qui menacerait le modèle suisse, etc.

Les deux postures ne sont-elles pas contradictoires ? Comment l'UDC peut-elle insérer cet « écofascisme » dans sa défense des énergies fossiles ?

L'« ethno-écologie » de l'UDC ne signifie pas que celle-ci serait devenue écologiste au sens où on peut l'entendre à gauche. La perspective est surtout esthétique : il faudrait préserver les « paysages » suisses qui représentent l'identité nationale, mais pas s'attaquer au système responsable du ravage en cours à l'échelle mondiale. Au contraire, ça révèle la manière dont ce parti, ici aligné avec toute l'extrême-droite occidentale, se positionne sur la question écologique dès lors que celle-ci ne peut plus simplement être ignorée ou décrédibilisée. En faisant de la démographie le seul paramètre de la situation écologique sur lequel il serait légitime d'agir, l'UDC naturalise le « mode de vie » que garantit à une majorité de la population résidente la place préférentielle de la Suisse dans l'économie mondiale.

Sur le plan matériel, la vie quotidienne des ménages occidentaux repose en effet sur une infrastructure économique impérialiste. Celle-ci organise un échange écologique inégal, qui permet aux pays du centre capitaliste de capter les ressources du Sud global tout en externalisant une grande partie de leurs pollutions vers ce dernier. Cela ne signifie pas que la population en général est responsable de cette situation, mais plutôt que le potentiel de transformation écologique de l'ensemble de la société est conditionné par ces rapports de dépendance globale. ➔

Les pontes de l'UDC réunies pour une jolie photo dans le cadre de la campagne pour leur initiative « Pas de Suisse à 10 millions »



L'extrême droite occidentale l'a bien compris, en faisant de la défense d'un « mode de vie » essentialisé son cheval de bataille dans de plusieurs pays – notamment aux États-Unis, en France, en Allemagne et en Suisse avec l'UDC.

La taille de la population n'aurait donc strictement rien à voir avec le problème écologique ?

Toutes choses égales par ailleurs, l'empreinte écologique de 10 milliards d'êtres humains est mécaniquement supérieure à celle d'un milliard. Sur la base d'un tel argument, la taille de la population peut ainsi apparaître comme un paramètre objectif de la situation écologique. Seulement, l'argument est fallacieux : la démographie ne peut pas être appréhendée indépendamment de l'économie politique (quels rapports sociaux ? quels objectifs de production ?) et du régime technologique (quelle infrastructure énergétique ? quelles modalités d'extraction des ressources ?) dans lesquels elle s'inscrit.

Ce type de raisonnement est appelé néomalthusien, parce qu'il postule que le problème écologique serait uniquement une affaire de « *surpopulation* » humaine. Historiquement, il a été fréquemment utilisé à des fins racistes : il s'agissait de dénoncer la « *démographie galopante* » du Sud global sous couvert d'écologie. En faisant de la population la seule variable sur laquelle agir, le néomalthusianisme écologique légitime le recours à la violence (néo)coloniale des politiques démographiques à l'encontre des populations non-occidentales – stérilisations forcées, contrôle coercitif des naissances, politiques migratoires meurtrières ou conditionnement de l'aide internationale à des objectifs de réduction de la natalité.

Contre ces biais capitalistes et racistes, il faut contester tout cadrage démographique de la question écologique. Une population nombreuse vivant dans un système faiblement carboné, égalitaire et peu intensif en ressources aura une empreinte écologique inférieure à celle d'une population plus réduite mais intégrée à un mode de production fondé sur l'extraction massive de matières premières, l'illimitisme énergétique et l'accumulation perpétuelle du capital.

Propos recueillis par la rédaction



Le probable futur Premier ministre Andy Burnham en campagne électorale pour le siège de député de la circonscription de Makerfield, Manchester, 17 mai 2026.

International

Élections

Royaume-Uni

LE PARTI TRAVAILLISTE S'ENFONCE DANS LA CRISE

Les récentes élections en Grande-Bretagne ont porté un coup terrible au Parti travailliste au pouvoir, qui a perdu 1229 conseiller·es municipaux·ales en Angleterre, est arrivé en troisième position aux élections du parlement gallois et a encore perdu du terrain lors des élections législatives écossaises. La pression s'intensifie pour que le Premier ministre Keir Starmer démissionne.

Les élections du 7 mai ont constitué le premier test majeur pour le gouvernement travailliste, élu en 2024 avec une large majorité parlementaire après l'effondrement du gouvernement conservateur, qui avait enchaîné scandales et crises internes. Comme prévu, le chef du Parti travailliste, Keir Starmer, a poursuivi les mêmes politiques d'austérité que les conservateurs, ainsi que les politiques et le discours anti-immigré·es.

Reform UK, le parti d'extrême droite dirigé par Nigel Farage, figure de proue du Brexit, a obtenu d'excellents résultats, notamment dans le nord de l'Angleterre. Créé il y a seulement trois

ans, ce parti se concentre sur des politiques anti-immigration. Dans le contexte actuel, il remporterait probablement les prochaines élections législatives, peut-être en coalition avec les conservateurs – qui ont eux aussi essuyé une lourde défaite lors de ces élections.

La note positive a été le succès du Parti vert d'Angleterre et du Pays de Galles, qui a lui aussi progressé le 7 mai. Son nouveau dirigeant, Zack Polanski, prône des politiques de gauche sans concession pour lutter contre les inégalités et la baisse du niveau de vie. Le nombre de ses adhérents a explosé et il occupe désormais largement l'espace politique à gauche

du Parti travailliste. Cela s'explique en partie par le fait que le Your Party, lancé entre autres par Jeremy Corbyn et qui avait suscité de grands espoirs lors de son lancement il y a moins d'un an, a été anéanti par de sombres manigances bureaucratiques.

Fin du bipartisme

Après plus d'un siècle d'un système essentiellement bipartisan, le Royaume-Uni s'oriente de plus en plus vers le multipartisme. Des partis indépendantistes sont à la tête des gouvernements au Pays de Galles et en Écosse, tandis qu'un nombre croissant de circonscriptions en Angleterre ont voté pour l'extrême droite ou le Parti vert.

Ces résultats ont plongé le gouvernement britannique dans la tourmente. Le Premier ministre Keir Starmer fait face à une hostilité sans précédent de la part de l'opinion publique. Au moins 20 % des député·es travaillistes ont déclaré qu'il devrait démissionner. Le 14 mai, Andy Burnham, le très populaire maire du Grand Manchester, se présente comme candidat travailliste à une élection partielle provoquée spécialement pour lui permettre de devenir député, condition préalable pour pouvoir défier Starmer. Burnham a soutenu la guerre en Irak, est un membre éminent des Amis travaillistes d'Israël et s'est opposé à la candidature de Corbyn à la direction du Parti travailliste.

Le fait que Burnham incarne désormais l'espoir de la gauche travailliste – voire du Parti travailliste tout entier – témoigne de la faiblesse de la gauche au sein du Parti travailliste – et peut-être même au-delà.

Simon Hannah Terry Conway



L'émotion n'explique rien. Anna Pieri Zuercher et Thibaut Evrard dans la série *Uniformes*.

Histoire National

AVANT GRANDSON ET MORAT, LE MASSACRE DES VAUDOIS·ES

Cette année, les villes de Grandson et de Morat célèbrent le 550^e anniversaire des victoires des armées de la Confédération sur Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dans le cadre des « guerres de Bourgogne » (1474-1477).

Au 19^e siècle déjà, les commémorations de ces batailles avaient servi à célébrer une Suisse unie contre l'envahisseur. De fait, les Confédérés ont surtout aidé le roi de France Louis XI à déjouer l'ambition du duc de Bourgogne de constituer un État indépendant entre la France et l'Allemagne. Et la Suisse romande n'existait pas à l'époque...

En 1475, Bernois, Fribourgeois et Soleurois (les Confédérés donc) avaient envahi le Pays de Vaud, possession de la Savoie (alliée de la Bourgogne). Seize villes et 43 châteaux furent pris ou livrés aux flammes au cours de ces opérations d'une brutalité peu commune. Début mai 1475, la garnison du château d'Orbe fut massacrée; le 23 octobre, 31 des 150 défenseurs du château des Clées furent emmenés à Orbe pour y être décapités le lendemain. Quelques jours plus tard, la population d'Estavayer fut trucidée ou noyée dans le lac de Neuchâtel. Un tableau qui remet en cause l'« unité de destin » des populations vivant sur le territoire suisse actuel...

En mars 1476, la Diète (proto-gouvernement confédéral) modifia officiellement les règles de la guerre. Pas de prisonniers pendant la bataille, élimination du plus grand nombre de soldats ennemis. Ainsi, lors de la bataille de Morat de cette année-là, 10 000 soldats bourguignons périrent, alors que les pertes suisses furent inférieures à 600 hommes. Ce qui forgea la réputation des soldats « suisses » qui deviendront un juteux produit d'exportation.

Hans-Peter Renk

À voir Justice Genève

UNIFORMES: COMPRENDRE N'EST PAS EXCUSER, ET POURTANT...

On accuse fréquemment la sociologie d'excuser les individus en expliquant certaines actions par des mécanismes sociaux. *Uniformes*, la nouvelle mini-série co-produite par la RTS, peut se lire comment une tentative « sociologisante » d'expliquer ce qui mène une équipe de police à un drame – mais sans faire l'effort de comprendre.

Le récit déroule une enquête de l'Inspection générale des services (IGS), la police des polices genevoises, après qu'un agent se soit fait tirer dessus lors d'une intervention pour un féminicide. Les six épisodes reviennent sur les erreurs commises par chaque membre de l'équipe, erreurs qui ont coûté la vie à une femme et plongé un agent dans le coma.

Esprit de corps

Si le premier épisode convainc, le soufflé tombe rapidement : les erreurs des agents et leur concertation pour se couvrir ne font l'ob-

jet d'aucune critique. Par exemple, l'esprit de corps de l'équipe, qui se concertent pour mentir à l'IGS, est présenté comme un mécanisme de défense face au manque de reconnaissance du métier et la persécution dont ils et elles sont renvoyés au parcours dramatique de chaque policier·e, sans que les erreurs et violences commises ne fassent jamais système.

Dans ce commissariat, personne n'est raciste ou sexiste, personne ne tire profit des avantages de sa fonction. Il n'y a que des individus avec des parcours dramatiques, fatigués par la vie.

En ce sens, l'explication donnée aux « blagues » ou aux menaces contre des prévenus correspond à celle de l'avocat des policiers lausannois, poursuivis pour leurs propos racistes et sexistes tenus dans un groupe Whatsapp. La fatigue ou le sentiment d'abandon expliquent les « erreurs », sans jamais mettre en cause l'institution policière.

Hors sol

En évitant soigneusement d'aborder frontalement la question des violences policières, pourtant très actuelle, la série fait comme si la vraie police genevoise n'existait pas. Il n'est jamais question des affaires pour viol avec séquestration ou coups de feu après une soirée alcoolisée, ni de la mort de trois détenu·es en cellule entre 2024 et 2025 ou du meurtre de Djohar Batashev le 13 mai 2025 – un jeune homme tchétchène en détresse psychologique abattu par la police dans le quartier des Pâquis.

Les rares ponts avec le réel sont soit peu développés, soit offensants. Par exemple, lors d'un interrogatoire au poste, une personne toxicodépendante déclare que son dealer s'appelle Mike, qu'« ils s'appellent tous Mike ». Comment ne pas y voir un lien Mike Ben Peter, tué par un policier lausannois à la suite d'un plaquage ventral lors d'une interpellation pour soupçon de trafic de drogue ?

Uniformes s'ajoute donc aux nombreuses séries faisant le service après-vente de la police, en évitant de questionner la culture policière, qui incite au soupçon permanent, au renforcement d'un esprit de corps et à la banalisation des violences. Alors pour une fois, écoutez la police : circulez, il n'y a rien à voir.

Timothée Chételat

JAB
CH-1211 Genève 2
P.P. / Journal

LAPOSTE
Journal solidaritéS - Case postale 2089 - 1211 GENEVE 2

solidaritéS

C'est quoi
ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidaritéS, présent avant tout aujourd'hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l'information alternative en Suisse

romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l'international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement,

politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C'est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d'appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir!

Abonnez-vous !

464

22.05
2026



Abonnements

SOUTENEZ- NOUS, ABONNEZ- VOUS!

- Annuel fr. 80
- Étudiant-e-s, AVS, AI Chômeurs-euses 40
- Soutien 150
- 3 mois à l'essai gratuit!

Vous pouvez vous abonner sur Internet:
solidarites.ch/abonnement

→ **solidaritéS**
Case Postale 2089

1211 Genève 2
ou abos@solidarites.ch
ou +41 22 740 07 40

Sommaire

- 3** **Votations**
Service civil : remplir les casernes, de gré ou de force
- 4** **Fribourg**
Du PAFÉ à la LAPE : une baffé pour le conseil d'État
- 5** **Genève**
L'HOM : le patronat et la droite en roue libre!
- 6** **Vaud**
Derrière les « zones d'attente carcérale », le sur-emprisonnement
- 7** **Racisme**
anticonstitutionnalité
- 8** **Monde du travail**
Parascolaire en colère!
- 9** **Histoire**
Le mouvement ouvrier face à l'extrême droite, hier et aujourd'hui
- 10-12** **Immigration**
Réguler le marché du travail par la politique migratoire
- 13** **Écologie**
L'écologie n'est pas une question démographique
- 14** **International**
Le parti travailliste s'enfoncé dans la crise
- 15** **À voir**
Uniformes : comprendre n'est pas excuser, et pourtant...

Histoire

Avant Grandson et Morat, le massacre des Vaudois-es

Plénière sur l'« internationalisme par en bas » lors de la 11^e Université de printemps de solidaritéS, qui fut un grand succès, mis à part le fait que nous avons du fortement limiter le nombre de participant-es à cause du manque de place d'hébergement ...